

Paris, le **27 OCT. 2021**

Monsieur le Président, *Cher Richard*

Conformément à l'article 11 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire qui prévoit la remise au Parlement d'une évaluation hebdomadaire de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1^{er} de cette même loi, en intégrant notamment une évaluation de la perte de chiffre d'affaires liée à l'application de ces dispositions, ainsi que des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 des dispositifs mis en œuvre en application du même I et des articles 2 et 12 de cette loi, vous voudrez bien trouver ci-joint, **le septième envoi** qui couvre la période comprise entre le **4 octobre et le 10 octobre 2021**.

Ce point d'étape comprend deux volets :

- un rapport de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire ;
- un rapport sur les résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Très amicalement


Jean CASTEX

Monsieur Richard FERRAND
Président de l'Assemblée nationale
Député du Finistère
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Rapport au Parlement Impact du passe sanitaire sur l'activité des secteurs concernés Point n° 7 – du 4 au 10 octobre 2021

L'article 11 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire dispose que « jusqu'au 31 octobre 2021, le Gouvernement remet au Parlement une évaluation hebdomadaire de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1^{er} de la présente loi, en intégrant notamment une évaluation de la perte de chiffre d'affaires liée à l'application de ces dispositions, ainsi que des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 des dispositifs mis en œuvre en application du même I et des articles 2 et 12 de la présente loi ».

Le présent document établit un **septième point d'étape** (du 4 au 10 octobre 2021) de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1^{er} de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 précitée, c'est-à-dire :

- aux activités de loisirs ;
- aux activités de restauration commerciale ou de débit de boissons, à l'exception de la restauration collective, de la vente à emporter de plats préparés et de la restauration professionnelle routière et ferroviaire ;
- aux foires, séminaires et salons professionnels ;
- aux déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux ;
- sur décision motivée du représentant de l'Etat dans le département, lorsque leurs caractéristiques et la gravité des risques de contamination le justifient, les grands magasins et centres commerciaux, au-delà d'un seuil défini par décret, et dans des conditions garantissant l'accès des personnes aux biens et services de première nécessité ainsi, le cas échéant, qu'aux moyens de transport.

1 - Approche proposée

Le passe sanitaire doit être présenté pour accéder à certains établissements recevant du public. Initialement limité aux discothèques et aux lieux accueillant plus de 1 000 personnes, le passe sanitaire a été étendu le 21 juillet aux lieux de loisir et de culture rassemblant plus de 50 personnes, puis depuis le 9 août à de nouveaux secteurs : restaurants, cafés, hôpitaux, trains et autocars longue distance...

L'introduction du passe sanitaire, après une première phase d'adaptation temporaire, devrait avoir un effet limité sur l'activité des entreprises¹. L'effet concerne surtout les secteurs où la consommation s'anticipe peu. L'impact semble déjà logiquement diminuer avec le temps, par l'adaptation des acteurs et l'augmentation du taux de vaccination.

L'estimation de l'impact économique de l'introduction du passe sanitaire est délicate, étant donné que cet impact dépend très directement de l'adaptation des comportements des consommateurs, à la fois dans leurs habitudes de consommation et dans leur choix vaccinal. Par ailleurs, il est encore plus délicat d'estimer ce qui se serait passé si le passe sanitaire n'avait pas été introduit (quels comportements de précaution de la part des consommateurs, quelle persistance de l'épidémie). Néanmoins, les données relatives à la consommation qui sont disponibles en quasi-temps réel peuvent apporter une première indication de la tendance, même si ces données sont incomplètes et ne couvrent pas l'étendue de l'activité économique des secteurs étudiés.

La méthodologie proposée repose sur un calcul simple de « double différence » reflétant : (i) l'écart des dépenses du secteur lors de la semaine considérée par rapport à celles lors d'une période de référence juste avant l'introduction du passe ; (ii) l'écart des dépenses du secteur lors de la semaine considérée par rapport à celles lors de la même semaine en 2019 afin de corriger des variations saisonnières.

Cette méthode vise à court terme, et en l'absence de dégradation de la conjoncture liée à d'autres facteurs, à mettre en lumière l'effet du seul passe sanitaire sur l'activité.

Afin de corriger de potentiels effets conjoncturels qui ne seraient pas liés au passe sanitaire, les évolutions des dépenses totales (et éventuellement de quelques secteurs non affectés par le passe) sont également prises en considération.

Ces évolutions chiffrées sont récapitulées dans un tableau et seront accompagnées de commentaires qualitatifs (voir partie 2).

Une annexe présente une comparaison des données de paiements par carte bancaire avec les indices de production dans les services de l'Insee, en prenant pour exemple le secteur des restaurants, pour donner une idée des biais existants dans les données de paiements par carte bancaire.

Fréquence de mise à jour : La mise à jour des estimations dépend de la transmission des données par le groupement des cartes bancaires qui s'effectue entre J+8 et J+11. **Par exemple, les données concernant la semaine du 23 au 29 août ne seront disponibles qu'entre le 3 et le 6 septembre.** L'actualisation est effectuée hebdomadairement, en fonction des transmissions par le groupement².

2 - Suivi hebdomadaire des paiements par carte bancaire CB et remontée des organisations professionnelles

Tableau – mise en place du passe sanitaire

Date	Jusqu'au 20 juillet	A partir du 21 juillet	A partir du 9 août	A partir du 30 août
Public concerné	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes dont l'âge est égal supérieur à 12 ans

¹ A titre illustratif, une estimation moyenne de l'impact sur le chiffre d'affaires, pour 60 % de la population vaccinée et un taux de renoncement de 25 % pour la population non vaccinée, est d'environ 10 %.

² À noter que la transmission peut parfois être interrompue en raison de problèmes techniques rencontrés par le groupement.

Lieux concernés	Grandes salles de spectacle, événements sportifs ou culturels, festivals, foires et salons, discothèques.	Extension à toutes les activités culturelles, sportives et de loisirs.	Extension aux cafés, restaurants, centres commerciaux de 20 000 m ² (sur décision du préfet en raison de ses conditions sanitaires), hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux, ainsi qu'aux voyages en avions, trains et cars pour les trajets de longue distance.	
Jauge	Tous les événements dont le public dépasse les 1 000 personnes.	Tous les événements ou lieux recevant au moins 50 personnes.	Abandon des jauges, contrôle généralisé	

Note de conjoncture de l'Insee

Dans son [point de conjoncture publié le 7 septembre](#), l'Insee soulignait que « le commerce, l'hébergement-restauration et les services de transport, l'activité pourrait avoir été affectée en août par l'instauration du passe sanitaire, mais de façon ponctuelle et modérée. ». Plusieurs indicateurs sont mobilisés par l'Insee :

- Les données de carte bancaire : l'Insee indiquait qu'elles « suggèrent que le passe sanitaire aurait eu un impact temporaire dans certaines activités de loisirs, un impact modéré et sans doute également transitoire dans les restaurants, et pas d'impact dans les transports. Ces effets, quand ils sont décelables, sont néanmoins sans commune mesure avec les chutes drastiques d'activité enregistrées lors des précédentes vagues épidémiques ». Un encadré était consacré à la mesure des impacts du passe sanitaire via ces données CB.
- Les requêtes sur Google : l'Insee « distingue fin juillet et début août des inflexions à la baisse pour [les champs « restaurant » et « cinéma »], sans toutefois pouvoir les associer avec l'instauration du passe sanitaire, dans la mesure où les requêtes associées à ces mots-clés étaient déjà orientées à la baisse les semaines précédentes ; de plus, elles semblent repartir à la hausse fin août ».
- Le climat des affaires dans les services : l'Insee notait qu'il restait au-dessus de sa moyenne de long terme mais s'était tassé pendant l'été, ce qui pouvait refléter des inquiétudes face au passe sanitaire, ou plus largement à la quatrième vague.

Dans sa [note de conjoncture publiée le 6 octobre](#), l'Insee mentionne peu l'impact du passe sanitaire (5 fois contre 24 dans son point du 7 septembre, malgré un encadré dédié au tourisme) **soulignant ainsi en creux son effet limité sur l'économie nationale**. Elle souligne néanmoins qu'en août « les dépenses des résidents en restauration, spécifiquement, apparaissent moins dynamiques que l'ensemble des dépenses touristiques, en lien probable avec l'instauration du passe sanitaire ». L'Insee s'appuie essentiellement sur les données de carte bancaire, indiquant que « [dans] la restauration, les montants de transactions CB apparaissent [...] très dynamiques en juillet 2021. Ils sont également en hausse en août 2021, mais légèrement en retrait, probablement en lien avec l'instauration du passe sanitaire ». Enfin, l'institut constate qu'en septembre « l'évolution des transactions par carte bancaire CB [...] se redresse légèrement dans la restauration ».

L'Insee estime que la branche « Hébergement et restauration » a connu un recul de son niveau d'activité, comparé à la période d'avant crise, de 11 pt en août par rapport à juillet, en lien avec une consommation des ménages qui reculerait de 9 pt dans cette branche. La branche « Autres activités de services » (qui inclut une grande partie des activités de loisirs, arts et spectacles) verrait quant à elle un recul de 3 pt en activité en août et d'1 pt en consommation. Pour ces deux branches, le niveau de juin serait dépassé dès septembre et l'activité de ces deux branches

continuerait de se redresser au 4^e trimestre. L'impact sur les branches du commerce et des transports ne serait pas clairement discernable en août, même si les transports resteraient à un niveau d'activité dégradé, et que le commerce aurait vu un recul temporaire de la consommation des ménages en juillet (principalement dû aux moindres ventes d'automobiles et d'habillement ; on peut l'interpréter comme un contrecoup après les fortes hausses liées aux réouvertures en mai-juin).

Estimations puis prévisions Insee du 6 octobre - écarts au quatrième trimestre 2019, en %

Activité	Juin	Juillet	Août	Septembre	4 ^e trimestre
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0	-1	-2	-2	-1
Transports et entreposage	-12	-8	-7	-8	-8
Hébergement et restauration	-25	-16	-27	-17	-9
Autres activités de services (dont arts et spectacles)	-14	-10	-13	-12	-8
Consommation des ménages	Juin	Juillet	Août	Septembre	4 ^e trimestre
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	-3	-5	1	1	1
Transports et entreposage	-35	-22	-16	-16	-10
Hébergement et restauration	-16	-11	-20	-17	-10
Autres activités de services (dont arts et spectacles)	-11	-9	-10	-9	-4

Consommation dans les établissements concernés par la mise en place du passe sanitaire depuis le 21 juillet

Les dépenses par carte bancaire ont baissé dans les établissements qui ont mis en place le passe sanitaire dès le 21 juillet. Ce fut le cas dès la semaine du 19 au 25 juillet pour les cinémas, tandis que pour la plupart des activités de culture et de loisirs (les zoos, aquariums, parcs d'attractions et cirques, et dans une moindre mesure les théâtres et concerts), la baisse s'est produite la semaine suivante soit du 26 juillet au 1^{er} août.

Dans le détail, les dépenses par carte bancaire en cinéma ont nettement chuté la semaine du 21 juillet, à -47 % par rapport à la même période en 2019, soit un niveau nettement inférieur à l'intervalle des variations observées sur la période pré-passe sanitaire. Si les dépenses dans les « clubs, activités et attractions sportives et camps de vacances » sont restées dans l'intervalle des variations observées sur la période pré-passe sanitaire (du 21 juin au 18 juillet 2021), celles dans les « aquariums, zoos, parcs d'attraction et cirques » ont été légèrement inférieures à la borne inférieure de cet intervalle.

Après cette baisse initiale, on observe un rebond des dépenses par carte bancaire (hormis pour les cinémas), à partir de la semaine du 26 juillet au 1^{er} août ou de celle du 2 au 8 août selon les secteurs, puis une stabilisation à partir de la semaine du 9 au 15 août. Le niveau d'activité retracé par les données CB est, dans la plupart des secteurs, supérieur à celui d'avant-crise à la même période.

Pour les clubs et activités sportives, les dépenses sont globalement stables, bien au-dessus de leur niveau d'avant-crise. Elles semblent suivre un cycle mensuel, avec une baisse des dépenses en fin de mois et un rebond en début de mois suivant (dans les données en écart à la même période de 2019); la baisse observée fin juillet après l'instauration du passe sanitaire est équivalente à celles observées fin août et fin septembre, permettant de relativiser d'autant plus l'impact du passe sanitaire. Ainsi, la semaine du 4 au 10 octobre, on observe une hausse des dépenses par rapport à la semaine précédente, à +38 % de leur niveau de 2019 à la même période (+23 pt par rapport à la semaine précédente). Cette saisonnalité mensuelle est moins visible pour les dépenses dans les **aquariums/zoos/parcs d'attraction**, qui évoluent en dents de scie depuis plus d'un mois, fluctuant autour de leur niveau pré-passe sanitaire (-3 pt, -20 pt, après +13 pt et +10 pt). Globalement, les **dépenses dans ces deux secteurs restent bien au-dessus de leur niveau à la même période en 2019.**

Après avoir légèrement baissé fin juillet, **les dépenses dans les théâtres et concerts progressent irrégulièrement depuis début août.** La semaine du 4 au 10 octobre **elles dépassent pour la première fois depuis début juillet leur niveau de 2019 à la même période (+3 %).**

Concernant le **cinéma**, les dépenses par carte bancaire avaient baissé avant l'instauration du passe sanitaire et avaient poursuivi leur baisse après l'instauration du passe, atteignant la semaine du 9 au 15 août un point bas à -49 % par rapport à la même période en 2019, pour ensuite rebondir nettement. **Depuis fin août, elles connaissent une évolution heurtée** autour de leur niveau aux mêmes périodes en 2019, ce qui pourrait en partie refléter le calendrier de sortie des films. **La semaine du 4 au 10 octobre, elles étaient à -20 % de leur niveau de 2019** à la même période après -10 % et -2 % les semaines précédentes.

Le **rebond des dépenses** dans ces secteurs suggère ainsi qu'au moins une partie de la baisse de la consommation liée à l'instauration du passe sanitaire n'est que passagère et que **les ménages s'adaptent progressivement aux mesures sanitaires en vigueur**, comme ça avait été le cas pour les précédents types de restrictions. Cette adaptation se voit à la fois dans la progression de la vaccination, et dans le nombre de tests réalisés.

Consommation dans les établissements concernés par la mise en place du passe sanitaire le 9 août

Dans les **transports** de voyageurs, on observe une baisse environ une semaine après l'entrée en vigueur du passe (du 16 au 22 août), baisse qui s'est poursuivie la dernière semaine d'août, avant un rebond la semaine du 30 août au 5 septembre ; les dépenses sont relativement stables depuis. **La semaine du 4 au 10 octobre, les dépenses en transports progressent, à -12 % de leur niveau de 2019** à la même période, **mais au-dessus de leur niveau pré-passe sanitaire** (+7 pt par rapport à la semaine précédente après +0 pt et -5 pt); cette progression est due principalement aux transports ferroviaires. Les dépenses en **transports aériens** sont restées à des niveaux très bas sur toute la période, sans impact visible du passe sanitaire (dont l'extension n'a affecté que les trajets internes à la métropole, les autres vols étant soumis à d'autres exigences) ; cependant, il faut souligner la grande différence entre ces données CB et les données de flux de passagers du transport aérien, qui montrent une reprise beaucoup plus nette pendant l'été – cf. *focus infra*.

Pour la restauration³, concernée par la mise en place du passe sanitaire à partir du 9 août, **on observe une baisse des dépenses la semaine du 9 au 15 août** suite à l'instauration du passe, **puis une stabilité depuis.** Durant la semaine du 4 au 10 octobre, les dépenses restent quasi-stables (+4 pt

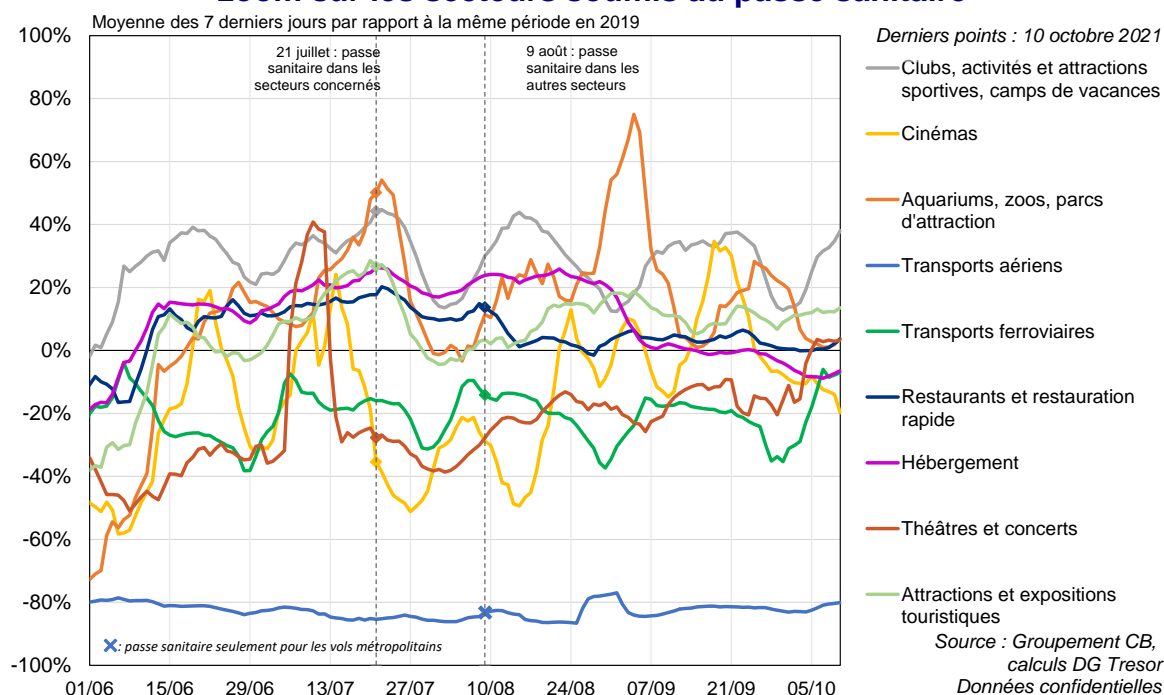
³ L'analyse a été modifiée pour ne concerner que les restaurants et la restauration rapide ; la restauration collective et les cafés/bars/boîtes de nuit/discothèques ont été enlevés de l'agrégat « restauration ».

par rapport à la semaine passée après -2 pt), **et continuent d'évoluer au-dessus de leur niveau de 2019** à la même période (+4 %) mais en-dessous de leur niveau durant la période de référence pré-passe sanitaire (à +14 %).

Total des dépenses par carte bancaire

Alors que les dépenses totales par carte bancaire, tous secteurs confondus, étaient stables les deux premières semaines d'août, supérieures d'environ 18 % à leur niveau en 2019 à la même période, elles ont ensuite légèrement baissé. **Depuis la mi-août, les dépenses totales par carte bancaire sont quasi-stables** à +/-3 pt autour de +10 % de leur niveau en 2019 à la même période. **La semaine du 4 au 10 octobre**, les dépenses totales se situent à **+14 % de leur niveau de 2019** à la même période (+8 pt par rapport à la semaine précédente).

Montant des paiements par CB par type de commerce - zoom sur les secteurs soumis au passe sanitaire



NB : les périmètres des agrégats « Clubs, activités et attractions sportives, camps de vacances » et « Restaurants et restauration rapide » sont légèrement différents de ceux des agrégats « Colonies, camps de vacances ou activités sportives » et « Restaurants », précédemment utilisés. Un agrégat « Théâtres et concerts » a par ailleurs été rajouté.

Dans l'ensemble, il devient difficile de distinguer, dans les données récentes, un impact du passe sanitaire. Cet impact a soit disparu, soit est plus faible que les fluctuations de court terme. Les dépenses dans la plupart des secteurs concernés ont retrouvé voire dépassé leurs niveaux pré-passe sanitaire. Seule la restauration n'a pas montré de net signe de rebond et n'a pas encore regagné les niveaux de dépense pré-passe sanitaire.

De même, le secteur culturel, et notamment le cinéma, reste en cumulé durablement en deçà des résultats réalisés en 2019, les dépenses dans les théâtres et concerts ne semblant regagner que très lentement leurs niveaux antérieurs.

Remontées des organisations professionnelles (au 4 octobre)

Les organisations professionnelles des secteurs affectés par la mise en place du passe sanitaire remontent **des retours contrastés de son introduction, que ce soit en termes sectoriels, géographiques ou de taille**. Certaines baisses semblent ainsi corrélées à une faible couverture vaccinale locale. Des données consolidées des organisations professionnelles peuvent toutefois encore manquer, ce qui ne permet pas de tirer toujours des conclusions étayées. Par ailleurs, ces remontées n'ont un recul que d'une semaine pour plusieurs des secteurs mentionnés. Les points mentionnés ci-dessous sont donc à considérer le plus souvent comme une représentation des ressentis des acteurs.

- **Des baisses d'activité liées à l'introduction du passe sanitaire sont ainsi mentionnées** par les acteurs de la **restauration**, en cohérence avec les données de carte bleue. Une enquête menée par le secteur après la mise en place du passe montre l'hétérogénéité forte de son impact, en fonction des zones et de la typologie de service. Les restaurants de chaînes seraient par exemple les plus touchés par l'obligation faite à la clientèle de justifier d'un passe sanitaire dans les centres commerciaux où ils sont installés. La mise en place du passe sanitaire a entraîné un ralentissement de l'activité du secteur en France. En effet, avant sa mise en place, le mois d'août suivait une tendance proche de celle de 2020. L'activité a ensuite ralenti sur les deux semaines suivantes, avant de reprendre sur la dernière semaine d'août. Au global, depuis la réouverture du 9 juin dernier et jusqu'au 31 août, la reprise du secteur se confirme avec une croissance des réservations de +10% par rapport à la même période en 2020 (données TheFork), portée par la reprise du tourisme et l'ouverture des frontières.
- Les représentants des **centres commerciaux** concernés estiment également que l'introduction du passe sanitaire a pu entraîner une baisse de fréquentation supérieure à 15% la première semaine, alors que ceux des **casinos** mentionnent actuellement une chute moyenne de 35% de la fréquentation par rapport à la même période en 2019, davantage marquée dans les territoires ruraux moins vaccinés. Dans le champ des loisirs, les **petits parcs d'attraction**, qui ont davantage de visites d'opportunité, seraient également touchés, ainsi que **certaines loisirs en intérieur** (salles d'escalade par exemple). Les **salles de sport** feraient face à un nombre accru de résiliations d'abonnement depuis la mise en place du passe sanitaire (jusqu'à un triplement), le mois le plus important pour observer les effets sur ce secteur étant toutefois septembre. Enfin, dans le champ de la culture, les **cinémas** enregistrent des pertes importantes qui avaient commencé avant la mise en place du passe sanitaire. De la semaine 29 jusqu'à la semaine 36, la baisse des entrées hebdomadaires par rapport aux semaines équivalentes de 2019 ne se résorbe que partiellement, oscillant entre -51 % (semaines 30 et 32) et -16 % (semaine 34). Après quelques semaines de divergence avec les données carte bleue en août (du 16 au 22 puis du 30 août au 5 septembre notamment), les données de billetterie, qui reflètent précisément la réalité de la fréquentation, laissent entrevoir une amélioration : du 13 au 19 septembre (semaine 37), pour la première fois depuis mi-juillet, la fréquentation est supérieure à celle de 2019 (+8 %). Mais cette amélioration a été de courte durée : la fréquentation des salles de cinéma est de nouveau inférieure à celle de 2019 à hauteur de -8 % semaine 38 (du 20 au 26 septembre) et surtout de -28 % et -30% semaine 39 (du 27 septembre au 3 octobre) et 40 (du 4 au 10 octobre). Les **établissements patrimoniaux nationaux** ont enregistré depuis la mise en place du passe sanitaire des pertes importantes par rapport à 2019 qui avaient commencé avant la mise en place du passe sanitaire (-55% pour la semaine du 19 au 25 juillet, contre -49 % les deux semaines précédant la mise en place du passe). Les données de fréquentation des semaines suivantes jusqu'au 10 octobre témoignent d'une chute des fréquentations d'ampleur

stable par rapport à 2019 (oscillant entre une baisse par rapport à 2019 de -41 % semaine 39, du 27 septembre au 3 octobre, et -57 % semaine 37, du 13 au 19 septembre).

- **A l'inverse, certains secteurs ne constatent pas d'effet du passe sanitaire**, et citent au contraire **les effets positifs, permettant de rassurer leur clientèle et facilitant la reprise de leur activité (événementiel professionnel, traiteurs)**. Concernant les **traiteurs**, le « passe sanitaire » est en effet perçu comme une excellente mesure pour la sécurité de tous qui a permis de déclencher la demande cet été même si celle-ci est jugée encore insuffisante par manque d'événements reposant sur les touristes internationaux. On note un bon niveau d'acceptation du passe sanitaire au niveau des salariés, cependant cette mesure a été difficile à mettre en place vis-à-vis des salariés qui ont dû recourir aux tests lorsqu'ils n'étaient pas vaccinés. Concernant **l'événementiel**, les professionnels portent également un regard favorable sur le passe sanitaire qui, selon eux, permet de restaurer la confiance des exposants et visiteurs. Il est toutefois difficile d'indiquer précisément dans quelle mesure (quantitativement) le passe sanitaire contribue au retour des participants sur les événements, qui n'est pas encore revenu à son étiage. Se classent également dans cette catégorie les secteurs tels que les **locations saisonnières, les entreprises du voyage, les secteurs de la thalassothérapie ou du thermalisme, la majorité des grands parcs ou discothèques**. L'hôtellerie a pu voir de son côté une baisse des réservations en juillet, à la suite des annonces de la mise en place d'un passe sanitaire, mais qui ont repris en août.

Tableau – évolution des dépenses par carte bancaire⁴

Secteurs	Période de référence - du 21 juin au 18 juillet 2021 (a)	Du 16 au 22 août 2021 (e)	Du 23 au 29 août 2021 (f)	Du 30 août au 5 septembre 2021 (g)	Du 6 au 12 septembre 2021 (h)	Du 13 au 19 septembre 2021 (i)	Du 20 au 26 septembre 2021 (j)	Du 27 septembre au 3 octobre 2021 (k)	Du 4 octobre au 10 octobre 2021 (l)	Intervalle de variation au cours de la période de référence	Différence entre la dernière semaine et la période de référence	
												(établis grâce à une classification des établissements où ont lieu les paiements par CB)
Transport et entreposage	09-août	-18%	-12%	-21%	-12%	-12%	-14%	-19%	-19%	-12%	[-26% ; -12%]	6
<i>Transports aériens</i>	<i>09-août</i>	<i>-83%</i>	<i>-86%</i>	<i>-78%</i>	<i>-84%</i>	<i>-82%</i>	<i>-81%</i>	<i>-82%</i>	<i>-83%</i>	<i>-80%</i>	<i>[-85% ; -82%]</i>	<i>3</i>
<i>Transports ferroviaires</i>	<i>09-août</i>	<i>-22%</i>	<i>-20%</i>	<i>-36%</i>	<i>-19%</i>	<i>-17%</i>	<i>-20%</i>	<i>-24%</i>	<i>-29%</i>	<i>-7%</i>	<i>[-34% ; -16%]</i>	<i>15</i>
Restaurants et restauration rapide	09-août	14%	3%	1%	4%	5%	5%	2%	0%	4%	[11% ; 17%]	-10
Aquariums, zoos, parcs d'attraction	09-août	22%	17%	33%	69%	4%	14%	27%	7%	4%	[10% ; 34%]	-18
Clubs, activités et attractions sportives, camps de vacances	21-juil	31%	33%	20%	20%	35%	34%	28%	15%	38%	[25% ; 37%]	7
Cinéma	21-juil	-12%	1%	-12%	6%	-5%	32%	-2%	-10%	-20%	[-19% ; -5%]	-8
Théâtres et concerts	21-juil	-14%	-14%	-18%	-23%	-14%	-11%	-15%	-15%	3%	[-34% ; 39%]	17
Attractions et expositions touristiques	21-juil	12%	14%	14%	17%	11%	8%	11%	11%	14%	[-1% ; 23%]	2
Sous-total des montants payés par CB pour les secteurs étudiés	/	0%	-2%	-8%	-2%	-2%	-2%	-6%	-8%	-2%	[-5% ; 4%]	-2
Total des montants payés par CB	/	9%	13%	7%	12%	13%	13%	6%	6%	14%	[0% ; 18%]	5

Source : GIE CB, calculs DG Trésor

* les dépenses par carte bancaire dans le transport aérien correspondent à tous les vols achetés par les Français, incluant les vols en direction de l'international et de l'outre-mer qui ne sont pas concernés par l'instauration du passe sanitaire mais par d'autres protocoles sanitaires en vigueur depuis une plus longue période. Les données de paiement par carte bancaire pour les vols peuvent différer sensiblement des données de trafic – cf. focus infra.

À noter : Les écarts à 2019 sont à interpréter avec précaution :

- les données portent exclusivement sur les transactions CB (carte bancaire CB chez des commerçants CB, en commerces physiques ou en ligne), soit quasi exclusivement sur des transactions de résidents français en France. Ces données excluent donc les paiements de résidents étrangers en France ou des résidents français à l'étranger. Cela affecte les données en écart à 2019 à la hausse : elles sont rehaussées par le fait que les Français restent davantage en France qu'à l'accoutumée, et y effectuent des dépenses, sans refléter en revanche les moindres venues de

⁴ Les nombres en gras correspondent aux dépenses par carte bancaire dans les secteurs où le passe sanitaire était en vigueur pour les dates mentionnées en haut de chaque colonne. Les nombres en rouge correspondent aux baisses significatives des dépenses par carte bancaire, c'est-à-dire des niveaux inférieurs à ceux observables dans l'intervalle de variation de la période de référence.

touristes en France (cf. dossier « Durant l'été 2020, les dépenses touristiques en France des résidents ont retrouvé leur niveau de l'an passé » de la Note de conjoncture de l'Insee du 6 octobre). Ce biais est plus fort pour les achats liés au tourisme (dont hébergement-restauration) : voir les précisions supra pour le secteur de la restauration.

- Par ailleurs, le paiement par CB a augmenté depuis le début de la crise sanitaire, au détriment d'autres moyens de paiement, en particulier les espèces. À niveau de dépenses totales donné, cet effet rehausse les dépenses par CB en 2021 de l'ordre de quelques points de pourcentage par rapport à 2019 ; cet effet est variable au cours du temps et selon les types d'établissements. Enfin, certains paiements correspondent à des réservations en vue d'une consommation ultérieure.

Ces deux écueils sont a priori pris en compte dans la double différence utilisée ici, où l'on compare deux écarts successifs à 2019.

En revanche, l'amplitude de variation sur la période de référence incite à considérer ces résultats avec prudence.

Focus sur le secteur de l'aérien et remontées de la DGAC (septembre et octobre)

Les dépenses par carte bancaire dans le transport aérien et les données sur le trafic aérien apportent des informations complémentaires et peuvent donc différer.

- Le trafic aérien concerne la fréquentation et donne ainsi une indication de l'impact du passe sanitaire sur l'utilisation des transports aériens en métropole. Il faut souligner que seuls les vols aériens métropolitains sont soumis au passe sanitaire ; les vols en direction / en provenance de l'international et de l'outre-mer sont soumis à d'autres protocoles sanitaires en vigueur depuis une plus longue période.
- Les dépenses par carte bancaire peuvent apporter une indication partielle du chiffre d'affaire du secteur aérien, qui dépend des fréquentations mais aussi des prix (à trajet équivalent) et de la composition des trajets (hausse de la part des vols métropolitains relativement moins chers comparés aux vols internationaux, baisse des vols d'affaires, etc.) ; l'utilisation d'avoirs accumulés depuis un an et demi et le décalage entre l'achat du billet et le vol peuvent aussi induire des différences entre les dépenses par carte bancaire et les données sur le trafic aérien. Enfin, les dépenses par carte bancaire dans le transport aérien correspondent à une partie des achats de billets d'avion depuis la France (seule une partie des achats en ligne est incluse, selon la localisation et le système de paiement), incluant une partie des vols en direction de l'international et de l'outre-mer qui ne sont pas concernés par l'instauration du passe sanitaire.

Ainsi les données sur le trafic aérien métropolitain peuvent apporter une vision plus adéquate de l'impact du passe sanitaire sur l'utilisation des transports aériens en métropole. Les données présentées ci-dessous sont extrapolées par la DGAC à partir de données partielles.

D'après la DGAC, la **baisse observée de la fréquentation les premières semaines de septembre** est surtout à imputer à une moindre reprise des vols d'affaires que lors de la rentrée 2019.

Tableau – évolution du trafic aérien

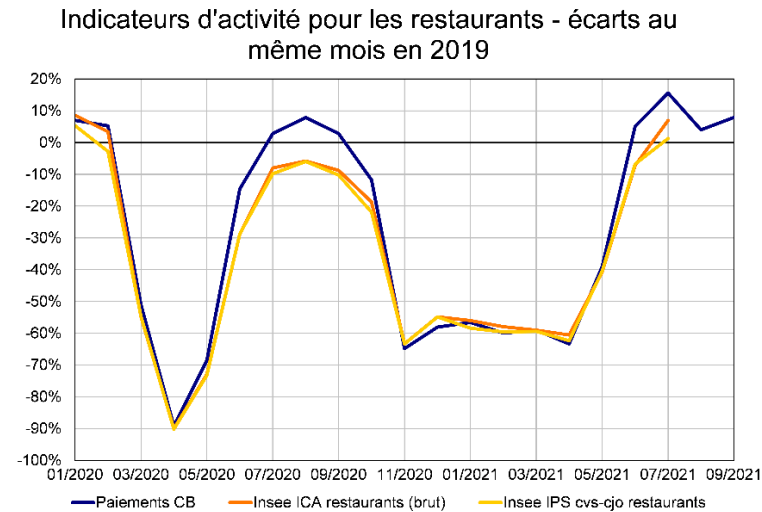
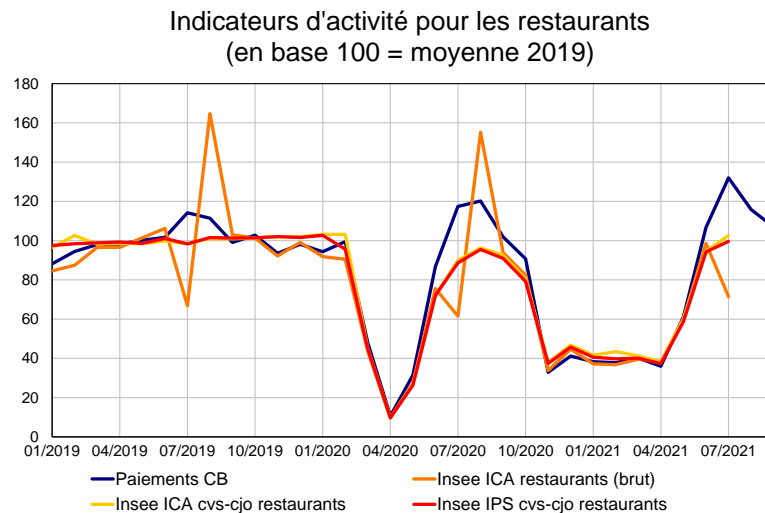
	Période de référence - du 21 juin au 18 juillet 2021 (a)	Du 2 au 8 août 2021 (c)	Du 9 au 15 août 2021 (d)	Du 16 au 22 août 2021 (e)	Du 23 au 29 août 2021 (f)	Du 30 au 5 septembre 2021 (g)	Du 6 au 12 septembre 2021 (h)	Du 13 au 19 septembre 2021 (i)	Du 20 au 26 septembre 2021 (j)	Du 27 septembre au 3 octobre 2021 (k)	Du 4 septembre au 10 octobre 2021 (l)	Du 11 au 17 octobre 2021 (m)	Intervalle de variation au cours de la période de référence [semaine la plus basse-semaine la plus haute]	Différence entre la dernière semaine et la période de référence (m - a)
	en écart à la même période en 2019													
Nombre de passagers – vols intérieurs métropolitains	-31%	-16%	-14%	-14%	-12%	-21%	-22%	-24%	-24%	-26%	-25%	-25%	[-24% ; -42%]	+6

Source : DGAC, calculs DG Trésor

Annexe : comparaison avec l'indice de production dans les services de l'Insee – l'exemple de la restauration

Les données de carte bancaire peuvent être comparées aux données mensuelles des indices de production (IPS) ou de chiffre d'affaires (ICA) dans les services, publiées par l'Insee⁵. Ces indices donnent une image beaucoup plus précise et complète de l'évolution de l'activité, car ils s'appuient sur des données fiscales (TVA), mais ils sont disponibles plus tardivement (environ 2 mois après la fin de chaque mois). L'écart entre les données CB et ces données de l'Insee sur des champs correspondants, et l'évolution de cet écart, donne une idée des incertitudes sur les données CB, liées en particulier aux moindres dépenses des touristes étrangers en France, et à la surutilisation des cartes bancaires au détriment des espèces depuis le début de la crise ; mais également aux variations de prix, ainsi qu'au fait que la comparaison aux mois de l'année de référence (2019) ne constitue qu'un moyen imparfait de corriger des variations saisonnières (CVS) et des jours ouvrables (CJO).

La dernière publication des données de l'Insee, le 30 septembre 2021, porte jusqu'au mois de juillet 2021. Elles apparaissent plutôt bien corrélées aux paiements par CB, même si des écarts non négligeables apparaissent chaque année au cours des mois d'été, que ce soit avec ou sans correction des variations saisonnières et des jours ouvrés.



Notes de lecture :

- Graphique de gauche, en niveau : en janvier 2020, les paiements par carte bancaire représentent 94 pour cent d'un mois moyen de 2019, contre 92 pour le chiffre d'affaire mesuré par l'Insee, 103 pour la même métrique mais corrigée des effets saisonniers et de jours ouvrés, et 103 également une fois corrigé des variations de prix (indice de production).

⁵ [Séries](#) des indices chiffres d'affaires (ICA) dans les services sur le site de l'Insee, que l'Insee calcule à partir des déclarations mensuelles de TVA ; et [publications](#) sur les indices de production dans les services (IPS), qui sont les indices de chiffre d'affaires déflatés par des indices de prix, pour tenir compte de l'inflation. Les ICA et IPS sont disponibles soit « bruts », soit corrigés des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO), ce qui rend mieux compte du niveau sous-jacent de l'activité. Les données couvrant le mois d'août 2021 seront publiées par l'Insee le 29 octobre.

- Graphique de droite, en évolutions : en janvier 2020, les paiements par carte bancaire augmentent de 7 % par rapport au mois de janvier 2019, contre 9 % pour le chiffre d'affaire mesuré par l'Insee, 7 % pour la même métrique mais corrigée des effets saisonniers et de jours ouvrés, et 5 % également une fois corrigé des variations de prix (indice de production).
- Attention : dans le graphique de gauche, les fortes variations à la baisse en juillet et pour une partie à la hausse en août concernant les indices de chiffre d'affaire sont un artefact des données TVA, lié au calendrier d'enregistrement par les comptables. Celui-ci est neutralisé dans les indices corrigés des variations saisonnières, mais aussi dans le graphique de droite, qui compare des mois de juillet et d'août entre eux.

Par rapport aux chiffres de l'Insee, les paiements par CB semblent surestimer le niveau d'activité dans la restauration d'environ 6 pt en moyenne, mais avec de fortes variations au cours de la période ; la surestimation monte jusqu'à environ 12-15 point pendant l'été, saison où les touristes étrangers font particulièrement défaut. Ainsi, l'IPS de la restauration en juillet 2021 (CVS-CJO) est identique à son niveau moyen de 2019, alors que les paiements par CB dans les restaurants sont supérieurs de 16 % à leur niveau de juillet 2019.

Le fait de s'intéresser aux variations mensuelles de ces indicateurs d'un mois sur l'autre (ce qui se rapproche de ce que l'on observe pour juger de l'impact du passe sanitaire) diminue fortement le « biais », sans toutefois complètement l'annuler. Ainsi, l'écart absolu moyen entre les variations mensuelles des dépenses CB (en écart au même mois de 2019) et les variations mensuelles des IPS (en écart à la moyenne de 2019) n'est que de 4 points ; cet écart est resté toujours inférieur à 10 points depuis début 2020 ; il a été de 5 pt en juillet 2021, 1 pt en juillet 2020, 2 pt en août 2020, et de moins d'1 pt en septembre 2020. **On peut donc estimer que les évolutions mesurées avec les données de CB entre juillet 2021 et août 2021, puis entre août 2021 et septembre 2021, seront proches des évolutions mesurées avec les données plus complètes de l'Insee.**

Dans l'ensemble, la comparaison avec les données de l'Insee pour le secteur de la restauration tend à valider la méthode utilisée dans le tableau de bord. Il faut toutefois noter que les biais devraient être variables selon les secteurs, en fonction notamment de la plus ou moins grande fréquentation par des touristes étrangers, et par les changements de modes de paiements induits par la crise.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

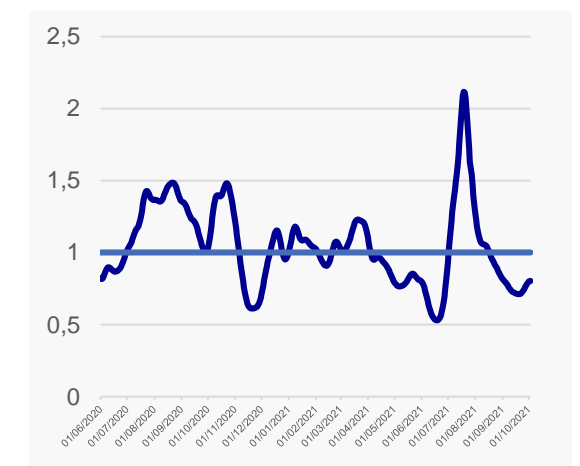
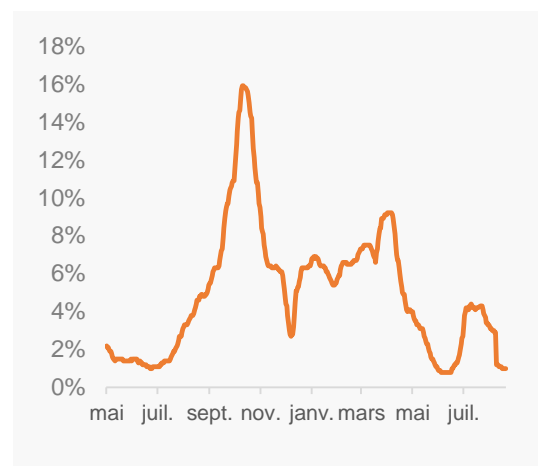
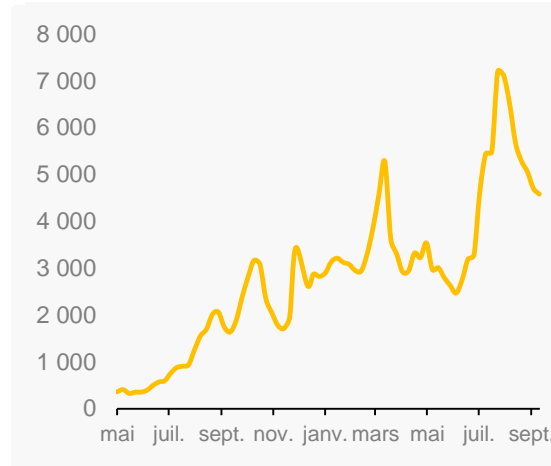
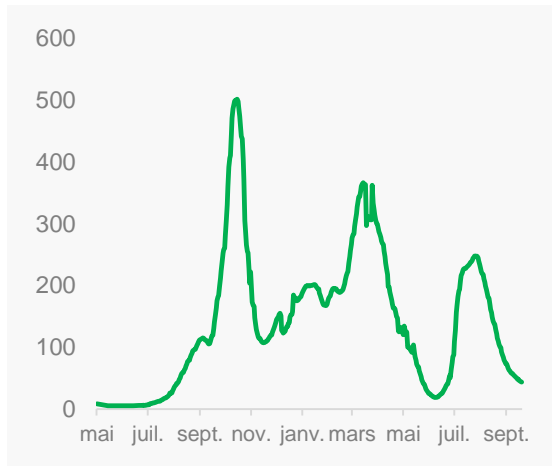
Suivi des indicateurs

*Données disponibles à date du
11/10/2021*

Le 13 octobre 2021

Synthèse nationale des indicateurs épidémiques

Point de situation et évolution vs. la semaine précédente



Taux d'incidence (pour 100 000 habitants) :

43,1 (-13,3%)

Taux de dépistage (pour 100 000 habitants) :

4 130 (-12,8%)

Taux de positivité :

1,0% (-0,2pt)

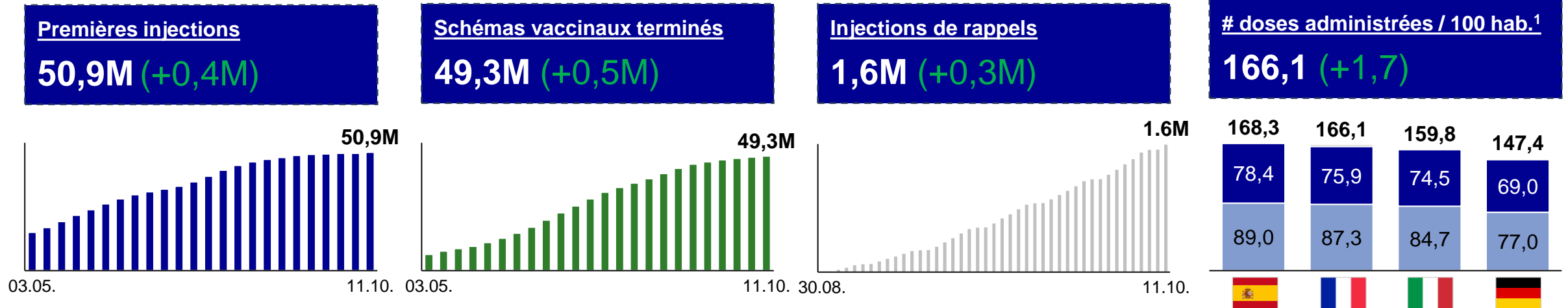
Taux de reproduction effectif (Reff) :

0,8 (+0,05pt)

La dynamique de baisse des indicateurs épidémiques ralentit, notamment pour le taux de reproduction effectif, en légère hausse par rapport à la semaine précédente. Le taux d'incidence (43,1) est toujours en-dessous du seuil d'alerte sur le territoire national. Le taux de positivité est descendu à 1,0% (-0,1 pt).

Synthèse nationale des indicateurs vaccination

Point de situation et évolution vs. la semaine précédente



Le rythme de primo injections diminue au fur et à mesure que la couverture vaccinale se rapproche du taux d'adhésion

La vaccination des 12-17 ans connaît un ralentissement avec 3,7M de primo injections, soit 73% de couverture

La campagne de rappels monte rapidement en charge avec un total de près de 1,6M injections effectuées au 11 octobre

La France est deuxième de l'Europe en nombre de doses pour 100 habitants de 12+, derrière l'Espagne

En semaine 39, le taux d'incidence recule toujours dans toutes les classes d'âge

À noter :

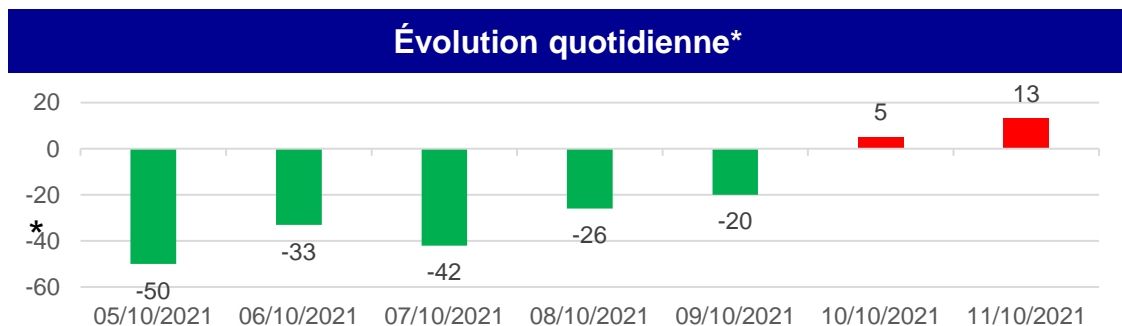
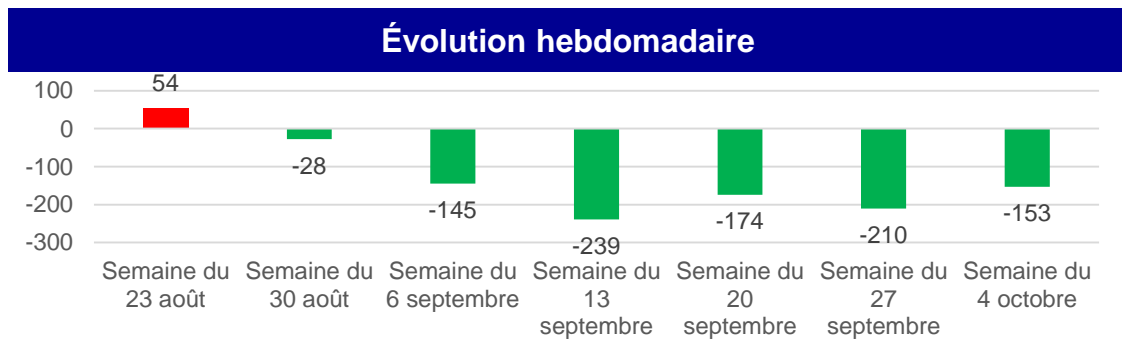
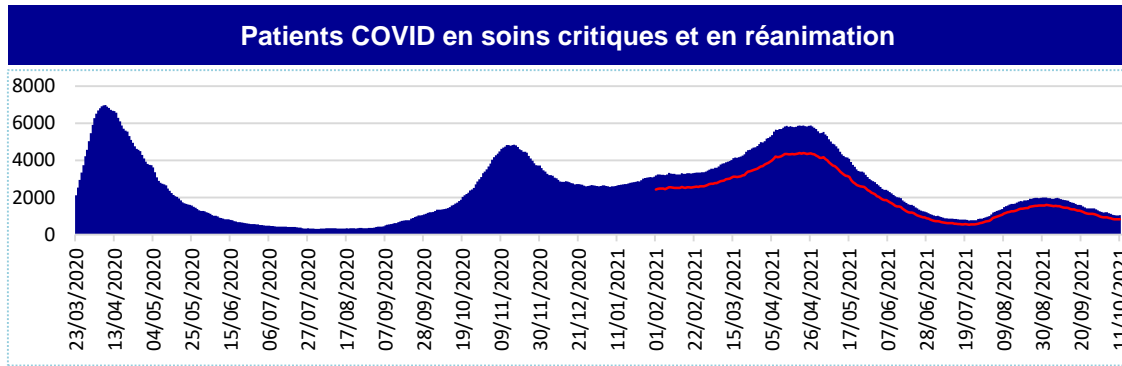
En S39, les taux d'incidence les plus élevés concernaient toujours les jeunes adultes : les 30-39 ans (69/100 000, -18%), les 20-29 ans (60/100 000, -18%), et les 10-19 ans (61, -15%).

Évolution du TI par semaine et par classe d'âge depuis la semaine 28

19	46	77	119	137	130	111	89	69	45	32	35	90 ans et +
17	33	51	75	89	83	73	58	44	32	26	25	80-89 ans
19	39	62	83	95	91	80	63	49	34	32	31	70-79 ans
28	57	87	111	125	113	93	75	52	40	33	30	60-69 ans
56	108	156	184	193	171	138	104	73	51	42	36	50-59 ans
83	160	225	258	268	239	197	150	107	77	63	54	40-49 ans
140	277	343	365	378	329	273	208	150	111	84	69	30-39 ans
310	618	581	509	493	404	307	217	146	98	73	60	20-29 ans
155	292	333	330	340	297	243	180	124	89	72	61	10-19 ans
27	59	90	110	128	130	131	120	110	94	70	50	0-9 ans
98	193	227	238	247	218	180	137	100	73	57	48	Tous âges
S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	

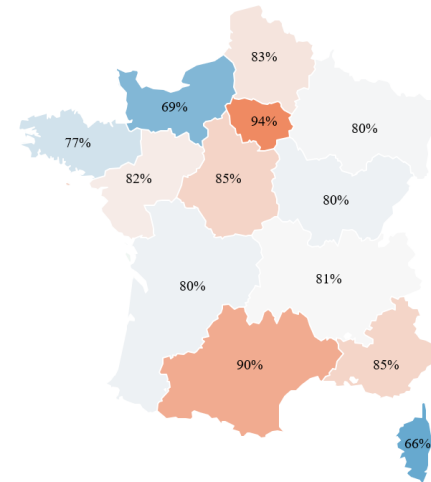


Le nombre de patients COVID en soins critiques diminue au niveau métropolitain, parallèlement à la baisse de l'incidence observée depuis début septembre



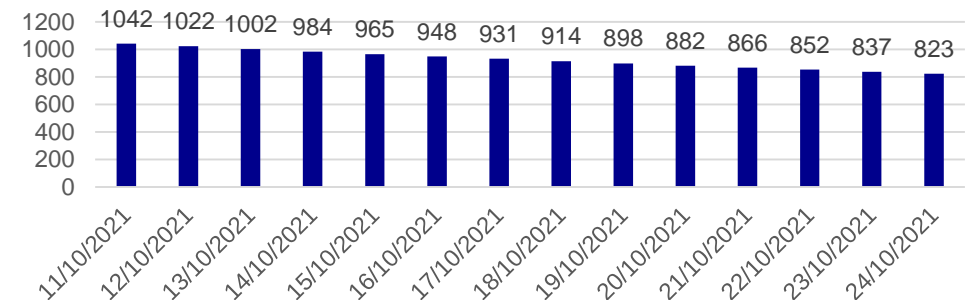
*Les évolutions constatées le week-end surpondèrent les entrées à l'hôpital par rapport aux sorties d'où une nécessaire prudence dans l'interprétation de l'augmentation constatée.

Taux d'occupation des lits de réanimation à date



Le taux d'occupation des lits par les patients COVID et non COVID était de 84,4% des capacités déployées au 11 octobre, réparties également sur le territoire.

Projections Pasteur du nombre de patients COVID en SC en France métropolitaine





Situation épidémiologique

Les indicateurs épidémiologiques sont en légère baisse, mais encore à des niveaux **très élevés**, et avec des **disparités régionales notables**.

Le taux d'incidence est **en diminution de 25,8%** mais **reste très élevé (TI de 378,1)**.

La Guyane est de loin le territoire où le taux d'incidence est le plus élevé avec un taux de positivité élevé à 13,2%.

Situation hospitalière

La pression hospitalière reste élevée sur les derniers jours, avec néanmoins une baisse du nombre de lits occupés en réanimation (actuellement 19 lits disponibles sur les 48 armés).

- Compte-tenu du niveau encore élevé du taux d'incidence, **les 48 lits disponibles resteront armés au cours des prochains jours et des prochaines semaines**.
- **9 lits supplémentaires de soins critiques peuvent être ouverts** dès que besoin en moins de 24h, élevant à 57 le capacitaire, de manière temporaire.

Vaccination



Le taux de couverture vaccinale est encore très faible y compris chez les soignants et la campagne de vaccination ne parvient pas à décoller malgré la forte 4ème vague qui sévit actuellement.

L'arrivée du vaccin JANSSEN sur le territoire guyanais a été arbitrée favorablement après avis du COSV

Nouvelle-Calédonie : indicateurs épidémiologiques en amélioration mais saturation hospitalière



Situation épidémiologique

- **Le pic épidémique semble franchi** en Nouvelle-Calédonie, mais la tendance baissière des indicateurs semble ralentir ces derniers jours. Le taux d'incidence continue de diminuer avec, à date du 09/10, un TI de 353 (contre 594 le 01/10 et jusqu'à 1000 il y a quelques jours).
- Ces données sont toutefois à **interpréter avec prudence** car dépendantes de la politique de dépistage du territoire (baisse du taux de dépistage sur les derniers jours).

Situation hospitalière

La baisse du nombre de patients hospitalisés en médecine COVID est amorcée depuis quelques jours (237 à la date du 11/10).

Les capacités de réanimation **sont toujours saturées avec à date 55 patients en réanimation** (66 patients la semaine précédente) sur 71 lits armés. Le nombre de patients intubés/ventilés est en hausse et a atteint le seuil de 30 (27 le 05/10). **Le nombre de patients COVID réa-requérants** hospitalisés en médecine COVID est estimé à **une vingtaine**, alors que les critères d'admission en réanimation ont été restreints.

Une augmentation du nombre de patients non-COVID lié à l'allègement des mesures à compter du 11 octobre 2021 est à **anticiper**.

L'activité chirurgicale non-COVID devrait reprendre, la DASS estimant qu'il s'agit de patients dont l'état de santé risque de se dégrader. Un impact sur la réanimation non-COVID est à prévoir.

Mesures de freinage

La Nouvelle Calédonie vient d'annoncer l'allègement des mesures de freinage à compter du 11 octobre 2021 (avec notamment la réouverture d'ERP considérés à risque sur présentation d'un Passe sanitaire et un couvre-feu repoussé de 21 heures à 22 heures).

Amélioration de la situation sanitaire en Guadeloupe, légère reprise épidémique en Martinique



Martinique

La semaine 40 a été marquée par une inversion de tendance, avec une augmentation du taux d'incidence et une quasi stabilisé du taux de positivité et du R effectif. Il convient de rester vigilant quant au risque de plateau ou de reprise épidémique dans les prochaines semaines :

- Le TI est de 154,4 (+16,6% sur 7 jours glissants) ;
- Le TP est désormais de 4% ;
- Le R effectif est à 0,78.



Guadeloupe

En Guadeloupe, les indicateurs restent en baissière mais cette tendance baissière est moins rapide que lors des dernières semaines :

- Le TI est de 70,8 (-11,9% sur cette 7 jours glissants) ;
- Le R effectif est de 0,59 ;
- le TP est de 2,1.

Les indicateurs diminuent à Saint-Martin et la situation est favorable à Saint-Barthélemy.

Evolution des mesures de freinage

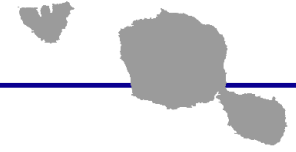
- **En Martinique** : La limitation des déplacements à 10km du domicile est levée. Néanmoins, le maintien dans la durée d'un haut niveau de mesures de freinage est essentiel pour revenir à des niveaux faibles, d'autant plus que la couverture vaccinale est insuffisante et ainsi éviter une situation de rebond épidémique.
- **En Guadeloupe** : En Guadeloupe, le déconfinement a débuté le 22 septembre selon un plan en trois phases. Le territoire amorce sa **seconde phase à compter de la semaine 41 qui met fin aux limitations de déplacement mais maintient un couvre-feu à partir de 22h**. Il convient d'être prudent sur la levée des mesures de freinage pour faire revenir les indicateurs épidémiologiques au plus bas niveau, d'autant que le capacitaire guadeloupéen pourrait être impacté par la mise en œuvre de l'obligation vaccinale au cours des prochaines semaines

Vaccination



En Guadeloupe, 36% de la population totale a reçu au moins une dose et 26% dispose d'un schéma vaccinal complet.

En Martinique, la situation est assez similaire puisque 34% a reçu sa première dose et 29% a reçu ses 2 doses.



Situation épidémiologique et hospitalière

Indicateurs épidémiologiques

L'ensemble des indicateurs y compris hospitaliers se consolident à la baisse. **Le taux d'incidence est estimé entre 50 et 60 / 100.000 habitants** à l'échelle du territoire.

Hospitalisation :

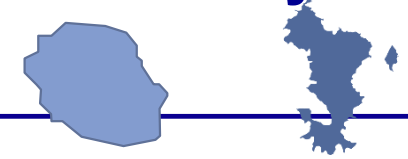
- Le nombre de patients hospitalisés au 08/10 est de 72 patients COVID, dont 19 en réanimation COVID et 34 patients COVID longs ;
- On dénombre par ailleurs 38 hospitalisations de jour au SSR Ora Ora.

Vaccination

La campagne de vaccination se poursuit avec désormais **51,5% de la population qui dispose d'un schéma vaccinal complet.**

Mesures de freinage

Les mesures de freinage sont allégées à compter du 09/10 avec la suppression du confinement le week-end mais un maintien du couvre-feu tous les jours à partir de 21h00



Situation épidémiologique

La Réunion :

La situation sanitaire continue de s'améliorer avec une poursuite du ralentissement de la circulation virale (TI de 28,6) et une diminution du nombre d'hospitalisation, d'admission en réa et de décès.

A Mayotte

- Les indicateurs épidémiologiques ont subi une légère augmentation en fin de semaine 40 ;
- Surveillance en cours des clusters qui apparaissent en ce début de vacances scolaires ; le taux de dépistage reste très bas à Mayotte.

Situation hospitalière

A La Réunion :

La tension hospitalière liée au COVID continue de diminuer tant en hospitalisation complète qu'en réanimation. Le désarmement de lits COVID en réanimation et en médecine se poursuit. Au 11/10 on compte 58 patients en réanimation (dont 9 COVID) sur 84 lits armés et 10 patients COVID en HC sur 16 lits armés.

A Mayotte

L'impact sur le système de soins reste faible tant aux urgences qu'en hospitalisation avec 1 personne COVID+ en réanimation au 08/10

Mesures de freinage

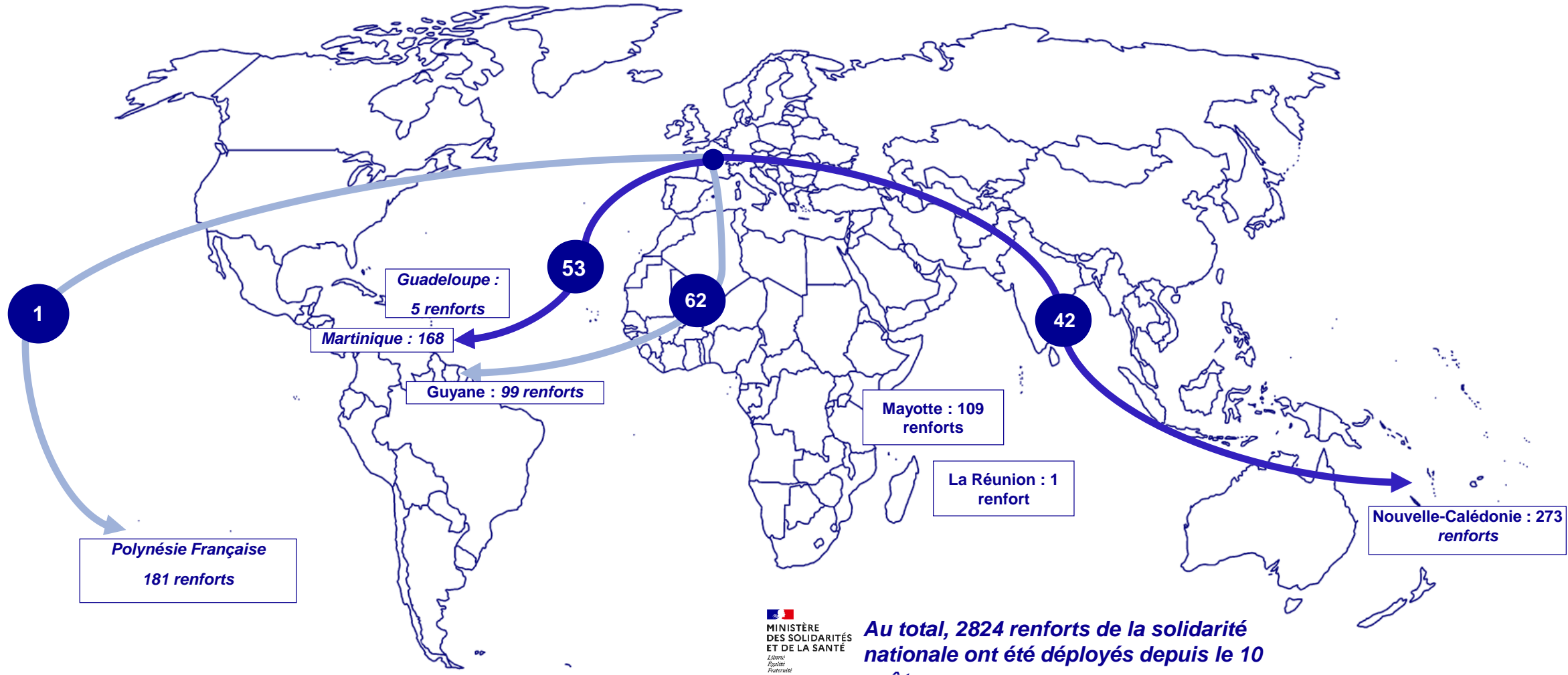
A la Réunion

- La suppression du couvre-feu et l'instauration de jauges dans les ERP sont effectives depuis le 4 octobre. Le maintien de mesures freinage proportionnées à la situation doit permettre de revenir à des niveaux épidémiques faibles tout en poursuivant l'amélioration de la couverture vaccinale (56% de la population globale avec au moins une dose). Par ailleurs, il reste indispensable d'anticiper l'éventuel rebond épidémique à Mayotte, en gardant des capacités hospitalières à La Réunion. Le travail d'anticipation avec les deux territoires est en cours de finalisation.
- En vue de la reprise des croisières en Outre-mer, la Réunion se prépare à la reprise d'activité de son secteur touristique. Une discussion avec le territoire et l'ensemble des acteurs concernés est à entamer pour appréhender cette réouverture.

A Mayotte

Un allègement des mesures de freinage est mis en place depuis le 07/10. Ces mesures établissent l'obligation du port du masque dans les lieux à très forte densité et autorise les rassemblements de personnes sur la voie publique jusqu'à 10 personnes (précédemment à 6 personnes). Dans le cadre de cet allègement, la surveillance des indicateurs est à poursuivre.

Synthèse des renforts sur place en Outre-Mer et projection de la rotation 6



X Projections prochain envoi de renforts de la solidarité nationale

Renforts sur place

Au total, 2824 renforts de la solidarité nationale ont été déployés depuis le 10 août

Au total, 1218 réservistes ont été déployés depuis le 10 août

La vaccination est efficace à plus de 90% pour réduire les formes graves de Covid-19 chez les personnes de plus de 50 ans en France

Pour évaluer l'efficacité de la vaccination à prévenir les formes graves de Covid-19, EPI-PHARE a mené parallèlement deux études en vie réelle en utilisant les données du SNDS (Système National des Données de Santé), l'une chez 15,4 millions de personnes âgées de 50 à 74 ans (7,7 millions vaccinées comparées à 7,7 millions non vaccinées) l'autre chez 7,2 millions de personnes âgées de 75 ans et plus (3,6 millions vaccinées comparées à 3,6 millions non vaccinées). Les deux cohortes ont été suivies jusqu'au 20 juillet 2021.

Pour les personnes âgées de 50 à 74 ans

Les résultats de cette étude mettent en évidence l'effet majeur de la vaccination sur la réduction du risque de formes graves de COVID-19 en France avec, sur ce critère, une **réduction du risque d'hospitalisation pour COVID-19 estimée à 92%** (91% à 94%) parmi les personnes vaccinées :

- 93% (91% à 94%) pour Pfizer ;
- 92% (86% à 95%) pour Moderna ;
- 94% (88% à 97%) pour AstraZeneca.

Cette étude montre que la réduction du risque semble avoir persisté dans le temps, à **5 mois**, et lors du début de la période d'émergence du variant Delta en France.

Pour les personnes âgées de 75 ans et plus

Les résultats de cette étude mettent en évidence l'effet majeur de la vaccination sur la réduction du risque de formes graves de COVID-19 en France avec une réduction du risque estimée à 93% (92% à 93%) parmi les personnes vaccinées :

- 92% (91% à 93%) pour Pfizer ;
- 96% (94% à 97%) pour Moderna ;
- 96% (65% à 99%) pour AstraZeneca.

De plus, cette étude montre que la réduction du risque semble avoir persisté dans le temps, à **5 mois**, et lors du début de la période d'émergence du variant Delta en France.

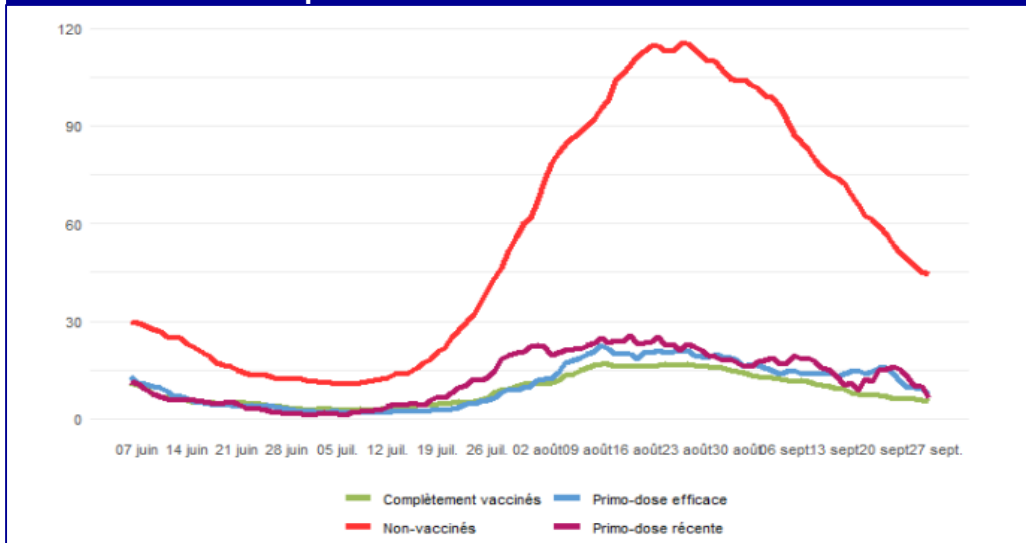
La poursuite du suivi permettra de mesurer l'évolution de la réduction éventuelle du risque sur une plus longue période ainsi que de mieux caractériser les effets du variant Delta.

Les non-vaccinés comptent huit fois plus de décès que les vaccinés, à population comparable

80% des admissions en soins critiques sont le fait de personnes non vaccinées

- Entre le 20 et le 26 septembre 2021, le nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants est en baisse pour la sixième semaine consécutive quel que soit le statut vaccinal. Il y a cependant toujours près de 8 fois plus de tests positifs parmi les personnes non-vaccinées que parmi celles complètement vaccinées à taille de population comparable.
- Le nombre d'entrées de patients non-vaccinés en soins critiques diminue : il est de 14 pour 1 million de non-vaccinés, contre 18 la semaine précédente. Les personnes non-vaccinées représentent 77 % des admissions en soins critiques et 74 % des admissions en hospitalisation conventionnelle.
- On comptabilise 10 décès pour 1 million de personnes non vaccinées contre 1 pour celles qui sont complètement vaccinées. Il y a donc environ 8 fois plus de décès chez les personnes non-vaccinés que chez celles vaccinées à taille de population comparable.

Nombre d'entrées en hospitalisation conventionnelle pour un million de personnes selon le statut vaccinal



Nombre d'entrées en soins critiques pour un million d'habitants selon le statut vaccinal

